Projet de **L**oi de **F**inances

2021 : transfert TSVR

Organisation/Missions | ***Communiqué***

Transfert DGDDI → DGFiP :
Un PLF 2021 sans surprise ?

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021 vient d'être publié ce 28/09. Sans surprise, le transfert de la taxe spéciale sur les véhicules routiers (TSVR) est confirmé pour 2021. Dans le texte (en page 106), il s'agit en effet, pour les directions de la mission « Gestion des finances publiques » de « *poursui*[vre] *leur réorganisation et leur modernisation en 2021* ».

L'argument officiel, fallacieux, est celui de la rationalisation budgétaire (…) : « *le transfert progressif des missions fiscales de la Douane vers la direction générale des finances publiques (DGFiP) permet à la douane de se recentrer sur son cœur de métier* ». Ceci, sans que ce cœur de métier ne soit précisé. S'agit-il de la vision étroite d'un contrôle uniquement sur les normes et prohibitions, pour les marchandises en mouvement à la frontière ?

Ce serait se tromper lourdement et méconnaître l'appréhension toute particulière de la DGDDI en matière de missions fiscales.

La fiscalité énergétique, comme celle sur les alcools et le tabac (contributions indirectes - CI) se calcule sur des quantités consommées, ce qui implique la mise en œuvre de suivi des stocks de produits et de leurs déplacements et donc le contrôle physique et pas que documentaire de la marchandise.
Nous ne le répéterons jamais assez : *contrôler*, *dénombrer*, *échantillonner*, *analyser*, *y compris en laboratoire*, *intervenir en zone de stockage*, *sur la route*, sont des compétences douanières, dont l'État et les citoyens n'ont eu qu'à se féliciter depuis longtemps.

Taxes DGDDI		Date de transfert à DGFiP (selon PLF 2020)			
		2021	**2022**	**2023**	**2024**
TSVR (taxe spéciale sur les véhicules routiers)		X			
DAFN (Droit annuel de francisation des navires)			X		
Droit de passeport sur les navires			X		
Taxes intérieures de consommation	**TICGN** (gaz naturel)		X		
	TICC (charbon)		X		
	TICFE (finale d'électricité)		X		
Recouvrement des amendes				X	
Accises sur les tabacs et les alcools					X

Seul point surprenant, le calendrier de transfert d'autres taxes pour effectivité en 2022 (DAFN, droit de passeport sur les navires, taxes intérieures de consommation), indiqué dans le PLF 2020, n'est cette fois-ci pas rappelé dans le PLF 2021. Faut-il présager une marge de manoeuvre sur le sujet ?

D'autres points sont intéressants dans ce PLF 2021, comme celui de la contribution de la France au budget de l'Union européenne (UE), en nette augmentation. Cette contribution augmente de 5,6 milliards d'euros, et passe de 21,3 milliards d'euros en 2020 pour s'établir à 26,9 milliards en 2021, soit une augmentation de plus d'un quart (+26,3%) !
Ceci est la conséquence directe de l'accord du 21 juillet sur un « plan de relance » au niveau européen, ainsi que du Brexit et des ristournes accordées aux États égoïstes dits « frugaux ».
Preuve que les ressources propres de l'UE, en diminution du fait de la multiplication des accords de libre-échange, ne seront pas compensées par la taxe sur les déchets plastiques, et plus encore par l'hypothétique taxe carbone aux frontières voire l'encore plus hypothétique taxe « GAFAM » sur les géants du numérique !

Un PLF sans suprise ? Si en matière de transfert de missions à la DGFiP, le transfert de la TSVR est confirmé pour 2021, pour le reste les options sont à ce stade *a priori* ouvertes.

SOLIDAIRES continuera donc d'œuvrer pour que les fiscalités douanières restent dans le giron de la DGDDI. Non pas parce que ces missions « appartiennent » à la DGDDI, mais pour garantir l'efficacité de l'État.

Paris, le 28 septembre 2020

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50
http://solidaires-douanes.org/ SolidairesDouanes SolidR_DOUANES solidaires_douanes